

AGENDA

Ne loupez pas les médicaments moins chers !

Les médicaments sont un poste conséquent dans le budget "soins de santé" des ménages. Alors pensez médicaments génériques : ils sont moins chers et tout aussi efficaces. Altéo organise une conférence sur ce thème. La présentation sera assurée par le Docteur François Sumkay, de la direction médicale de l'Alliance nationale des Mutualités chrétiennes (cellule médicament).

Date : le mercredi 6 avril à 15h.

Lieu : salle Saint-Joseph de Braine-l'Alleud, Chaussée d'Alseberg, 147.

PAF : gratuit.

Renseignements : Altéo, 067/89.36.80 ou aude.scieur@mc.be

Belgique : qu'est-ce qui est en jeu ?

Le MOC BW vous invite à une conférence débat : Belgique : qu'est-ce qui est en jeu ? Pour comprendre la crise et le jeu politique, les contraintes et les tactiques des partis ; pour voir ce que veut la Flandre, ses arguments pour plus d'autonomie et de responsabilisation. La conférence sera assurée par Patrick Feltesse, conseiller socio-économique au MOC.

Date : le lundi 28 mars à 20h.

Lieu : CSC, rue des Canoniers, 14 à Nivelles.

Renseignements : MOC BW, 067/21 89 91.

30 ans en 2011

L'UCP de Braine-l'Alleud vous invite au spectacle de Marc Herman "30 ans en 2011".

Date : le samedi 7 mai à 15h. Ouverture des portes et du bar à 13h30.

Lieu : Salle des fêtes communale à Ophain.

PAF : 18 EUR. Les places sont attribuées au fur et à mesure du paiement sur le compte UCP Braine-voyage BE04-7795-9169-9731

Renseignements et réservations : UCP, Jacqueline et Léon Nicolas, 02/384.71.82 ou 0477/87.06.11 (avant d'effectuer le paiement).

BOÎTES AUX LETTRES

BRAINE-LE-CHÂTEAU : la boîte aux lettres située rue de la Libération été déplacée au n°3 au lieu du n°1 (nouvelle cure, bâtiment juste à côté).

JANDRAIN : la boîte aux lettres (chaussée de Wavre 13) a été supprimée. Vous pouvez déposer votre courrier dans notre boîte de Jauche, Grand Place, 11.



ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE

La contraception

Depuis janvier 2011, pour les moins de 30 ans, la Mutualité chrétienne du BW intervient dans le coût des moyens contraceptifs féminins.

Ainsi, au-delà du remboursement déjà prévu dans l'assurance obligatoire, le jeune peut bénéficier d'une intervention de :

- > 36 euros par an pour les frais de pilule, le patch, l'injection ou l'anneau vaginal ou
- > 100 euros tous les 3 ans pour les frais liés aux stérilets ou pour les implants contraceptifs.

Pour obtenir le remboursement, il suffit de transmettre à la mutualité le ticket BVAC (à demander au pharmacien) justifiant l'achat du moyen contraceptif.

N'hésitez pas à contacter votre conseiller mutualiste ou le 0800 10 9 8 7 pour tout renseignement complémentaire.

>> Sex-appeal

Pour informer les jeunes sur la contraception, notre service de promotion de la santé "Infor Santé" a publié une brochure "Sex-appeal, pilules & Cie". On y explique les moyens contraceptifs tant féminins que masculins, à quoi servent les centres de planning. On y trouve aussi un quizz ludique.

En collaboration avec les centres de plannings (Wavre, Nivelles, Braine-l'Alleud), Infor Santé et Jeunesse & Santé proposent des animations d'éducation sexuelle et affective.

Vous pouvez obtenir la brochure sex-appeal ou des infos sur les animations en contactant Infor Santé au 067/89 36 87 ou en envoyant un mail à infor.sante.bw@mc.be

Gros plan sur

Les coûts des hôpitaux de notre région

Une hospitalisation, ce n'est pas du luxe. Pourtant, la facture peut se révéler très importante selon l'établissement, le type de chambre, le matériel reçu ou le médecin.

Comme chaque année, la Mutualité chrétienne a analysé les tarifs pratiqués par les hôpitaux belges pour permettre à tous les patients de comparer les tarifs et de s'informer davantage en vue d'éviter toutes mauvaises surprises financières.

Coup d'œil sur les quinze hôpitaux les plus fréquentés par les membres de la mutualité de Brabant wallon en 2009.

Chambre individuelle

Au niveau des chambres individuelles d'abord, ce sont les établissements CH Tubize-Nivelles et l'AZ Heilig Hart (Tienen) qui sont les moins onéreux avec des factures moyennes inférieures à 1.000 euros par admission. Les factures les plus chères sont par contre à trouver du côté des Cliniques Universitaires Saint-Luc (à Woluwe-Saint-Lambert) et du Centre Hospitalier Interrégional E. Cavell (à Bruxelles ou Braine-l'Alleud).

Classement selon le coût de la facture totale moyenne en chambre individuelle

HÔPITAUX	COMMUNE	FACTURE MOYENNE TOTALE	POUR MOYEN DE SUPP. D'HONORAIRES
CLINIKES UNIVERSITAIRES ST.-LUC	WOLUWE-ST-LAMBERT	2.720,19	108%
CH. INTERREGIONAL E. CAVELL	UCCLE	2.690,53	158%
CLINIKES UNIVERSITAIRES DE BRUXELLES HOPITAL ERASME	ANDERLECHT	2.316,37	109%
CLINIQUE ST.PIERRE	OTTIGNIES	2.121,83	110%
CLIN NOTRE-DAME DE GRACE	GOSELLIES	2.113,22	134%
EUROPAZIEKENHUIZEN - CLINIKES DE L'EUROPE	UCCLE	2.088,06	101%
HOPITAUX IRIS SUD - IRIS ZIEKENHUIZEN ZUID	BRUXELLES	1.788,87	91%
CHU. BRUGMANN - UVC. BRUGMANN	BRUXELLES	1.593,48	62%
CHR DE NAMUR	NAMUR	1.392,53	62%
CLINIQUE ET MATERNITE STE. ELISABETH	NAMUR	1.350,51	62%
CHR DE LA HAUTE SENNE	SOIGNIES	1.292,04	66%
CH DE JOLIMONT - LOBBES	LA LOUVIERE	1.153,89	47%
CLINIQUE ST LUC	NAMUR	1.070,52	32%
AZ HEILIG HART	TIENEN	921,67	52%
CH TUBIZE - NIVELLES	NIVELLES	870,49	34%

Accouchement

La chambre individuelle est choisie pour une admission sur quatre lors des hospitalisations classiques. Par contre, pour les accouchements, ce type de chambre est choisi dans 72% des cas. Ceci est compréhensible, car les futurs parents préfèrent fêter la naissance de leur enfant dans l'intimité. Ce choix a cependant un

coût ! Pour un accouchement naturel (pas de césarienne), vous payez en moyenne 212 euros en chambre double ou commune mais 1.195 euros dans une chambre individuelle ! Dans la région, ce sont, tout comme pour la moyenne générale des chambres individuelles, le CH Tubize-Nivelles et l'AZ Heilig Hart qui mènent les politiques les plus modérées dans ce domaine.

Classement selon le coût de la facture totale moyenne en chambre individuelle, accouchement naturel

HÔPITAUX	COMMUNE	FACTURE MOYENNE TOTALE	SUPPLÉMENTS D'HONORAIRES
CH. INTERREGIONAL E. CAVELL	UCCLE	2.796,79	1.843,37
EUROPAZIEKENHUIZEN - CLINIKES DE L'EUROPE	UCCLE	2.250,47	1.336,97
HOPITAUX IRIS SUD - IRIS ZIEKENHUIZEN ZUID	BRUXELLES	2.169,94	1.299,01
CLIN NOTRE-DAME DE GRACE	GOSELLIES	1.885,18	1.404,06
CLINIQUE ST.PIERRE	OTTIGNIES	1.868,56	1.348,10
CLINIKES UNIVERSITAIRES ST.-LUC	WOLUWE-ST-LAMBERT	1.863,02	860,20
CLINIKES UNIVERSITAIRES DE BRUXELLES HOPITAL ERASME	ANDERLECHT	1.611,32	1.018,24
CHU. BRUGMANN - UVC. BRUGMANN	BRUXELLES	1.451,06	796,00
CHR DE LA HAUTE SENNE	SOIGNIES	1.310,95	918,93
CH DE JOLIMONT - LOBBES	LA LOUVIERE	1.248,82	814,92
CLINIQUE ET MATERNITE STE. ELISABETH	NAMUR	1.212,29	697,19
CHR DE NAMUR	NAMUR	1.133,17	688,88
CH TUBIZE - NIVELLES	NIVELLES	1.101,65	590,13
AZ HEILIG HART	TIENEN	1.089,65	595,56

Chambre double ou commune

Au niveau des chambres doubles ou communes, les analyses de factures élevées sont beaucoup plus limitées. Il n'y a plus de supplément de chambre depuis le 1^{er} janvier 2010. Quant aux suppléments d'honoraires, ils ne sont plus demandés que dans une quinzaine d'hôpitaux belges. Parmi ceux-ci, nous retrouvons quand même 3 établissements parmi les 15 les plus fréquentés par nos membres : le CH Interrégional E. Cavell, les hôpitaux d'Iris Sud et l'AZ Heilig Hart (Tienen). Leurs factures sont donc généralement plus élevées que la moyenne nationale dans ce type de chambre.

Résultats sur Internet

Vous désirez en savoir plus sur les résultats de l'analyse des factures 2009 ? Consultez le site de la MC (www.mc.be). Un module vous permet de comparer simultanément les pratiques tarifaires de quatre hôpitaux de votre choix. Attention toutefois : les montants indiqués ne constituent pas un engagement de l'hôpital : la facture réelle peut-être plus ou moins élevée selon la lourdeur de l'intervention, le conventionnement ou non du médecin, le type de matériel, la durée de séjour... Il s'agit d'indications.

La Mutualité à vos côtés

La MC recommande aux patients d'être vigilants et de toujours demander, avant une hospitalisation programmée, des informations sur les suppléments qui leur seront facturés. A la demande du patient, les établissements hospitaliers sont tenus de lui

transmettre un exemplaire de la déclaration d'admission comportant les tarifs de l'hôpital.

Vous hésitez sur ce qui vous est ou sera facturé ? Le service Défense des membres de votre mutualité est à

vos côtés, sans frais.

Vous pouvez obtenir aussi plus d'informations auprès de votre conseiller mutualiste ou en téléphonant gratuitement au 0800 10 9 8 7.

